

Compte-rendu du conseil municipal du 18 décembre 2015

Présents : Christiane COLAS, Marie-Claude FELIX, Hervé COLAS, Yves ARBEZ, Martial LOISY, Robert VELON, Chrystelle GUIXA, Pascale VIRICEL, Karine COLIGNON, Joëlle TABOULOT, Jean-Paul BUELLET, Nicolas MICHALET, Jean-Luc FROMONT.

Excusées : Karen MARVIE, Sylvie TRIPLET

Secrétaire : Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 20 novembre et passe à l'ordre du jour.

1) Approbation du schéma départemental de coopération intercommunale

Le Préfet a présenté le 12 octobre dernier aux membres de la commission départementale de coopération intercommunale le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Les propositions de ce schéma visent à :

- Rationaliser les périmètres des EPCI et des syndicats mixtes
- Prendre en compte les orientations fixées par la loi et notamment,
 - La constitution d'Etablissements Publics de coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre regroupant au moins 15 000 habitants
 - La cohérence des EPCI à fiscalité propre au regard notamment du périmètre des unités urbaines et des bassins de vie
 - L'accroissement de la solidarité financière et de la solidarité territoriale
 - La réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes.

Le projet du Préfet vise à constituer une nouvelle Communauté d'agglomération au 1er janvier 2017, par fusion de Bourg-en-Bresse Agglomération avec les Communautés de communes du canton de Saint Trivier de Courtes, du canton de Coligny, de Bresse Dombes Sud Revermont, la Vallière, Treffort en Revermont et Montrevel-en-Bresse. Elle regrouperait ainsi 77 communes pour 127 500 habitants. Cette fusion, combinée avec celle des Communautés de communes du canton de Pont de Veyle et des Bords de Veyle aura pour incidence la dissolution de droit du syndicat mixte Bourg Bresse Revermont et éventuellement du syndicat mixte Cap 3 B, dont les compétences seront reprises par la nouvelle agglomération.

Chaque commune membre de la Communauté de communes doit se prononcer sur le projet de schéma qui préfigurerait la nouvelle carte intercommunale au 1er janvier 2017. Un débat s'installe au sein du conseil sur l'harmonisation de la fiscalité et des compétences, sur la gouvernance...

A l'issue de ce débat, le conseil donne à l'unanimité un avis favorable à ce schéma départemental de coopération intercommunale.

2) Désignation et indemnités des agents recenseurs

Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février. La commune se charge du recrutement, de la gestion et de la rémunération des agents recenseurs. Pour cela, elle reçoit une dotation forfaitaire de l'État de 2572€. Le conseil valide le principe de rémunération des agents recenseurs sur une base forfaitaire identique au recensement précédent (soit 850€) ainsi qu'une indemnité à la coordonnatrice (350€), pour les tâches effectuées en dehors du temps de travail habituel à la mairie.

3) Indemnités de conseil allouées au comptable du Trésor

Par délibération en date du 19/12/2014, le conseil municipal avait attribué à Mme Morel-Paclet, comptable du Trésor public une indemnité de conseil au taux de 100% (soit 427.86€ bruts pour 2015). Au terme d'un débat sur le bien-fondé de telles indemnités, le conseil décide de ne pas modifier ce taux pour 2016.

4) Convention de fourrière animale

Le maire est responsable de la lutte contre la divagation animale sur le territoire de sa commune, qui est interdite selon le Code Rural. Pour les chiens et chats, chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune. Depuis 2003, le service de fourrière est délégué par la commune à la SPA de Lyon par le biais d'une convention de fourrière. Le conseil donne son accord à l'unanimité pour le renouvellement de la convention avec la SPA pour 2016 au tarif de 0.32€/an/habitant soit 398.40€.

5) Convention de servitude

Des travaux d'enfouissement de la ligne électrique 63KV vont être entrepris par RTE. Le nouveau tracé de cette ligne va traverser la parcelle ZM66 appartenant à la commune. RTE propose une convention de servitude qui concerne les lignes souterraines, dans le milieu agricole, avec inconstructibilité totale sur la bande de servitude (bande de 5 mètres de large). Le conseil autorise Mme le Maire à signer cette convention qui comprend une indemnisation globale de 935.20€ destinée à compenser les préjudices de toute nature résultant de la présence des lignes électriques sur la propriété.

6) Redevance pour occupation provisoire du domaine public pour les travaux sur les réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz

Dans le cas où des chantiers de distribution d'électricité ou de gaz ont lieu sur le territoire de la commune, une redevance pour occupation provisoire du domaine public communal peut être perçue par la collectivité. Le conseil décide l'application de cette redevance pour un montant de 0.35€ par mètre de canalisation construite ou renouvelées et mises en gaz ou de ligne de transport d'électricité installée ou remplacée

7) Hébergement du site internet des pompiers

Un site internet a été développé bénévolement pour le CPI NI de Confrançon. Une demande d'hébergement sur le même serveur que celui du site de la commune a été formulée auprès de la mairie ainsi que l'utilisation du même nom de domaine. Le conseil donne son accord pour ces deux demandes sous réserve qu'une convention soit réalisée avec le CPI NI.

8) Programme voirie 2016

La commission voirie s'est réunie afin de finaliser les propositions de travaux pour 2016. Martial LOISY indique qu'un programme pluriannuel a été établi pour la durée du mandat, mais que celui-ci peut être ajusté en fonction des besoins et possibilités du moment. Ainsi, il avait été prévu de refaire le revêtement de la Route de Petite Chassagne mais celle-ci pourrait faire l'objet de travaux sur les canalisations d'eau : il paraît donc judicieux de reporter ce chantier à 2017. Sur proposition de la commission voirie, le conseil valide le programme voirie prévisionnel 2016 :

- Impasse de la CUMA : 6 000€
- Impasse de Mantoux : 7 000€
- Route de Loriol : 10 000€
- Chemin des Brouilles (50%) : 7 000€
- Route de Cornaton, chemin de Chérinal : 18 000€

Soit un total de 48000€ pour la réfection des chaussées auquel il convient d'ajouter 8869€ pour l'entretien courant de la voirie et de la signalisation. La dotation voirie s'élevant à 72 261€ pour 2016, il est décidé de mobiliser les crédits restants pour la réfection de la place coté ouest de la Salle des Fêtes pour 16 000€. La mise en accessibilité du pont sur le Corian pourrait également être envisagée dès 2016.

En marge de la voirie, Martial Loisy évoque les besoins d'élagage voire d'abattage d'arbres sur la commune, dont certains sont urgents, notamment au Domaine des Chênes et au Clos du Saule.

9) Présentation de matériels de désherbage alternatif

Martial LOISY présente diverses solutions d'équipement matériel pour le désherbage alternatif ou la lutte contre l'herbe : porte outil avec brosse et balayeuse, motoculteur avec lame et peigne, aspirateur à feuilles, tracteur tondeuse... Plusieurs marques de matériel ont été consultées. Il reste à voir les possibilités de subvention auprès du Syndicat Veyle Vivante ainsi que le choix définitif des matériels.

10) Chemin communal traversant le PA de Cornaton

Hervé COLAS indique que les travaux d'extension du Parc d'activité de Cornaton ont débuté. Celui-ci est propriété de la communauté de communes, mais il a été relevé qu'un chemin appartenant à la commune traverse le parc d'activité. Le conseil donne son accord pour qu'il soit cédé à la communauté de communes.

11) Cérémonie des vœux

L'ensemble des habitants est convié à la cérémonie des vœux par le biais du bulletin communal. L'équipe masculine séniors de basket championne de l'Ain en 2015 sera mise à l'honneur suite à ses bons résultats.

12) Questions et communications diverses

- Les entretiens annuels ont été conduits avec les agents communaux. Il ressort à court terme qu'il manque du personnel pour assurer quelques heures de ménage (gymnase, salle des fêtes, salle annexe). Le conseil donne son accord pour qu'un agent embauché par le SIVOS puisse effectuer 5 heures de ménage par semaine pour le compte de la commune. Cette solution provisoire devra déboucher au printemps sur une réflexion plus approfondie sur l'embauche d'un second agent technique.
- Une fuite d'eau a été constatée au stade de foot, nécessitant une réparation d'urgence.
- Un organisme réalisera une formation à Viriat pour l'obtention du permis d'exploitation Licence IV, pour un coût de 504€ TTC.
- Jean-Paul Buellet informe le conseil de la nécessité d'acquérir des barres de toit pour le véhicule des agents techniques, pour un coût de 160€.
- 3 devis ont été établis pour la réparation du toit de la crèche, avec plusieurs options. D'autres devis sont attendus.
- Le conseil décide de repousser à une date ultérieure (panne) le remplacement des lampadaires vétustes proposé par le SIEA car le coût est jugé élevé.
- Il est constaté que l'éclairage extérieur de la salle des fêtes reste souvent allumé la nuit. Il sera demandé à chacun d'être vigilant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.